
Notice**CANADA**

Suite à l'approbation de l'accord par les parties conformément à leurs propres procédures, l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et le Canada conformément à l'article XXVIII du GATT 1994 pour la modification des concessions, en ce qui concerne les céréales, prévues dans la liste CE CXL annexée au GATT 1994, est entré en vigueur le 31 mars 2003.

Notice**ÉTATS-UNIS**

Suite à l'approbation de l'accord par les parties conformément à leurs propres procédures, l'accord conclu sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique en vue de la modification, en ce qui concerne certaines céréales, des concessions prévues dans la liste CE CXL annexée au GATT de 1994, est entré en vigueur le 27 décembre 2002.
